

Monsieur le directeur régional,

Dans la deuxième séance du comité technique local relatif à la déclinaison emplois du 21 janvier 2021, vous avez répondu favorablement à notre proposition de méthodologie pour répondre à nos questions et celles des personnels (**les questions seront en rouge pour mieux les identifier**).

Nous vous enverrons séparément les questions des trois catégories d'évolution des emplois :

- ➔ questions « bleues » : opérations nationales « Transferts »
- ➔ questions « saumon » : opérations départementales
- ➔ questions « jaunes » : redéploiements NRP 2021 et autres redéploiements ou repyramidages

Si un service se trouve impacté dans le cadre des trois catégories de mouvements d'emplois, nous regrouperons éventuellement les questions afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

Cette première fiche concerne donc les questions « bleues » : opérations nationales « Transferts ».

Selon les documents fournis par la direction générale lors du CTR Emplois du 9 décembre 2020 (voir document joint), dans la fiche 3 « PLF 2021 – évolution globale des emplois par direction », la variation des emplois pour la Haute-Garonne est la suivante, **soit un total de 10 opérations** :

DÉPARTEMENT	EMPLOIS											TOTAL PLF 2021	Dont Transferts et redéploiements
	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		
31 HAUTE GARONNE				1		-3		-3	-16		-32	-53	-10

La fiche que vous avez communiquée « PLF 2021 – Evolution départementale des Emplois » mentionne quant à elle **un total de 12,5 opérations**. **Compte tenu « des arrondis », on peut considérer que cela concerne 12 à 13 emplois** :

REPRISES D'EMPLOIS FLECHES & MESURES DE PERIMETRES	TOTAL REPRISES D'EMPLOIS FLECHES ET MESURES DE PERIMETRES (REDEPLOIEMENTS & transferts & RENFORTS)	-12,5
	dont prélèvement SIE - contribution centres de contact des professionnels	-8
	dont prélèvement PCRFP	-1,5
	dont CF - contribution à la modernisation des process - PCE	-3

Selon la fiche « 1_4_CTL_Emplois_2021_Mouvements_TAGERFIP » les opérations sont les suivantes, **soit un total de 11 opérations** :

DRFIP Haute-Garonne Mission stratégique, contrôle de gestion et qualité de service						EMPLOIS 2021											
SUPPRESSIONS						PLF 2021 – CTL 15/01/2021 - DRFIP 31						CREATIONS					
IP	Idiv HC	Idiv CN	A	B	C	Opérations nationales Transferts						IP	Idiv HC	Idiv CN	A	B	C
			-1														
			-1														
			-1														
			-1														
			-1		-1												
			-1														
			-1														
			-1														
			-1														
			-1														
0	0	0	-2	-8	-1	-11						0	0	0	0	0	0
						Sous-Total (1)											

On voit donc ici clairement une première interrogation sur ces données différentes : -10 ; -12,5 et - 11 (repère ↗).

Si la direction a prévu de diminuer le nombre d'opérations liées aux opérations nationales, cela veut dire que ce sont les opérations emplois départementales qui vont augmenter.

La direction a donc fait le choix de faire supporter au département une suppression supplémentaire sèche d'emploi plutôt qu'un transfert vers une autre direction !

Pouvez-vous nous le confirmer ?

Attardons-nous maintenant aux opérations d'emplois par catégorie de services :

PCE

Pour les PCE, les opérations sont bien à chaque fois au nombre de trois.

Pouvez-vous nous expliquer les trois transferts d'emplois des PCE Cité, Mirail et Rangueil, et les choix différents sur les catégories d'emplois entre A et B par PCE ?

Comme indiqué en début de fiche, nous sommes obligés de faire le lien avec les autres opérations touchant les PCE que ce soient les opérations départementales ou bien les redéploiements NRP 2021.

Dans le cadre des opérations de redéploiements NRP 2021, **un emploi de catégorie A est transféré du PCE Cité vers le PCE Mirail** (qui intègre la gestion des communes de Blagnac et Beauzelle).

Dans le cadre des opérations de redéploiements ou repyramidages, **un emploi de catégorie A est transféré du PCE Mirail vers la BDV1 Saint-Gaudens.**

Dans le cadre des opérations départementales, **un emploi de catégorie A est supprimé à la BDV1 Saint-Gaudens.**

Au final, le PCE Mirail et la BDV1 Saint-Gaudens restent stables en emplois de catégorie A dans ces opérations.

Suite à l'adresse des agents des PCE de Cité, Mirail et Rangueil, vous leur répondez le 18 janvier :

« Enfin, vous notez que le PCE Mirail a intégré la gestion des communes de Blagnac et Beauzelle au 1^{er} janvier 2021 sans transfert de personnel.

Comme indiqué dans les fiches CTL propres à ce dossier, le CTL emplois 2021 a intégré le transfert d'un emploi A du PCE Cité vers celui du Mirail. Ce poste sera proposé au mouvement local de mutation au 1^{er} septembre 2021 »

L'emploi transféré du PCE Cité vers le PCE Mirail est aussitôt transféré à la BDV1 Saint-Gaudens.

En quoi avez-vous fait ces choix entre le PCE Mirail et la BDV Saint-Gaudens ? Comment est-il possible de proposer un poste qui n'existe plus ?

PCRP Rangueil

La fiche que vous avez communiquée « PLF 2021 – Evolution départementale des Emplois » mentionne **un mouvement d'emploi de -1,5.**

Compte tenu des « arrondis », « un seul » emploi de catégorie B est concerné.

Pourquoi le choix de cette catégorie d'emplois ?

Est-ce que cela entre dans la contribution aux pôles nationaux de CSP ? Si oui, pouvez-vous communiquer les documents des divers directions concernées par les pôles nationaux de CSP ? et ainsi vérifier l'arrivée de l'emploi de la Haute-Garonne dans la direction concernée.

SIE Toulouse Mirail, Toulouse Cité (et Nord-Est), Toulouse Rangueil, Balma, Colomiers et Muret

Selon les propres mots de la direction au cours de ce CTL, la direction avait un fléchage de 1A, 6B et 1C, soit un total de 8 emplois, ce qui correspond bien à la fiche « PLF 2021 – Evolution départementale des Emplois ».

Vous avez fait le choix de ne pas toucher à l'encadrement dans les SIE et donc de pas faire contribuer les SIE au niveau de la catégorie A dans ce cadre. Cela ramène les transferts d'emplois à 7 au lieu de 8 pour les SIE dans ce cadre.

Pouvez-vous nous confirmer ce choix et le justifier de façon plus complète ?

En lien avec le paragraphe sur les PCE, pourquoi avoir fait ce choix ?

Sur quoi vous êtes-vous fondé pour faire supporter au SIE Toulouse Cité la suppression de l'emploi C ?

Création des centres de contact pour les professionnels

Le département des Pyrénées-Atlantiques doit accueillir sur la commune de Pau un centre de contacts pour les professionnels qui aura en charge les départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

Ce centre de contact comportera les 37 emplois suivants : 1IP, 1divCN, 6A, 27B et 2C.

Merci de nous confirmer que les 7 emplois de la Haute-Garonne arrivent bien au centre de contact de Pau. Justifiez-nous les 31 autres créations d'emplois par les documents des directions correspondantes.